



communiqué

Date Le 19 avril 1991

Pour publication

N° 96

APR 30 1991
RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY
RETOURNER A LA BIBLIOTHEQUE DU MINISTERE

LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS RENOUVELLENT L'ACCORD NORAD

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, et le ministre de la Défense nationale, l'honorable Bill McKnight, ont annoncé aujourd'hui que les gouvernements du Canada et des États-Unis se sont entendus pour continuer à collaborer à la défense aérienne de l'Amérique du Nord et à la surveillance et au contrôle conjoints de l'espace continental en prorogeant l'accord NORAD. Celui-ci sera renouvelé pour une durée de 5 ans et la signature aura lieu à Washington avant le 12 mai, date d'expiration de l'accord actuel.

Le Gouvernement du Canada a décidé de proroger NORAD après avoir examiné attentivement divers facteurs. Il a pris en compte les commentaires et recommandations du Comité permanent des Affaires étrangères et du Commerce extérieur et d'un groupe de spécialistes canadiens de la défense chargé par le Comité de fournir des conseils à ce sujet. Le renouvellement de l'accord a été appuyé, par la suite, par des organismes canadiens privés du secteur de la recherche et de la défense.

Le gouvernement appuie le projet du Comité permanent d'effectuer une étude sur les relations entre le Canada et les États-Unis dans le domaine de la défense, en mettant l'accent sur les besoins futurs en matière de surveillance.

Pour le Canada, NORAD a été et continue d'être un moyen efficace et rentable de protéger sa souveraineté et sa sécurité. Il lui fournit en effet rapidement des renseignements fiables sur les incursions possibles ou réelles dans son espace ainsi que sur les menaces à celui-ci. Tout comme l'OTAN, NORAD continue de jouer un rôle essentiel dans la protection des intérêts du Canada en matière de défense et de sécurité.

En s'entendant pour renouveler l'accord NORAD, les deux gouvernements ont également convenu que, compte tenu de leur intérêt commun envers une surveillance et un contrôle efficace de l'espace nord-américain, un tel contrôle comprend la détection

des avions suspectés de transporter des drogues illégales en Amérique du Nord. Ils ont ainsi réaffirmé l'importante mission de lutte contre le trafic des stupéfiants qu'ils ont confiée à NORAD depuis le dernier renouvellement de l'accord.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias peuvent s'adresser au :

Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874